## Déclaration au CTSD d'Ille et Vilaine Jeudi 18 novembre 2021

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous sommes revenus au niveau 2 du protocole dit sanitaire : cela implique que « la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. » Or, les enseignants manquent pour qu'aucun élève ne soit renvoyé chez lui au mépris de l'obligation scolaire. Pour autant, le ministre précise dans une circulaire que les formations dites en constellations constituent "un objectif de formation essentiel et une priorité en matière de remplacement". La situation n'est pas meilleure dans le 2nd degré puisque le ministère a présenté au dernier CTMEN un texte prévoyant l'utilisation d'AED pour effectuer des remplacements d'enseignants avec les élèves placés devant une vidéo d'un cours préparé par le CNED.

Les établissements scolaires subissent également de plein fouet l'abandon de nombreux élèves en situation de handicap: 700 élèves attendent un AESH par manque de candidats dans l'académie selon les chiffres donnés à la dernière CCP académique. Des centaines et des centaines d'élèves sont d'ailleurs en classe ordinaire, et attendent la prise en compte de leur orientation en IME, en SEGPA, ou une prise en charge SESSAD.

Les fiches des registres santé et sécurité au travail remontent par dizaines chaque semaine (166 dans le département depuis le début d'année scolaire dont 80% dans le premier degré), et beaucoup décrivent des **situations où les enseignants sont empêchés de faire classe dans des conditions normales, où les AESH prennent des coups et subissent des crachats, des morsures**. Ce n'est pas du *« guide d'accompagnement »* académique pour la *« scolarisation des élèves à comportement perturbateur et/ou violent »* dont ont besoin les personnels. C'est le rétablissement des réseaux d'aide, ce sont des places dans les structures spécialisées et le respect des orientations, c'est le recrutement d'AESH ce qui nécessite l'arrêt des PIAL et l'obtention d'un vrai statut et d'un vrai salaire pour tous les accompagnants.

La défenseure des droits a rendu hier un rapport sur la santé mentale des enfants. Elle fait part des conséquences dramatiques de la période que nous vivons sur l'état psychologique des enfants mais aussi des adultes. A l'heure actuelle, il n'y a toujours pas de médecin du travail en Ille et Vilaine pour les personnels de l'Education Nationale. Cette situation ne peut perdurer. Dans tous les services des directions académiques, dans les établissements scolaires, il faut des médecins, des infirmières, des psychologues, des assistantes sociales... L'Éducation nationale, comme les autres services publics, a besoin d'un plan immédiat de sauvetage.

Cette année, pour la première fois, un mouvement national a été mis en œuvre par l'intermédiaire des postes à profils malgré un vote unanime des organisations syndicales contre ces POP lors du CT ministériel. Ce mouvement national permet à chaque DSDEN d'opérer un recrutement hors barème à la manière du recrutement des entreprises privées. On assiste donc à une remise en cause des perspectives pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation. De plus, l'affectation pour 3 années apparaît comme un cadeau empoisonné pour des collègues en détresse espérant dans les PoP une chance d'obtenir une mutation. C'est pourquoi l'amélioration des perspectives de mutation ne peut passer que par augmentation significative des postes proposés aux concours donc par un recrutement massif d'enseignants fonctionnaires d'état.

La FNEC FP-FO l'affirme : il faut un **plan d'urgence de recrutement massif de personnels à l'Éducation nationale**. Il faut aussi l'**arrêt des contre-réformes** menées par le ministre et le gouvernement. Nous revendiquons :

- abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique au profit du maintien du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires, qui sont garants de leur indépendance.
- recrutement de tous les collègues reçus sur liste complémentaire et titularisation de l'ensemble des contractuels : pour un même travail, un même salaire, des mêmes droits ;
- abandon des formations dites en constellations qui aggravent les difficultés de remplacement déjà criantes;
- abandon des PIALs, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH;
- retrait du projet de loi Rilhac sur la direction d'école, retrait de l'expérimentation marseillaise de « l'École du futur », présentée par le Président Macron le 2 septembre. Ce qu'il faut, c'est le recrutement d'enseignants et pas le choix des enseignants par un directeur supérieur hiérarchique pour tenter d'en finir avec l'école publique;
- retour aux épreuves terminales, nationales et anonymes du baccalauréat dès la session de 2022, retrait des projets locaux d'évaluation ;